

Rappelons en préambule l'intérêt d'avoir dans chaque club au moins un dirigeant diplômé, en vue en particulier de la labellisation du club, mais surtout pour pouvoir diriger ce club avec compétence dans les domaines administratif, sportif et financier entre autres.

La présente note traite :

- De l'examen de Dirigeant 1^{er} degré
- De l'examen de Dirigeant 2^{ème} degré
- De l'obtention du niveau Dirigeant 3^{ème} degré, dit Expert
- De la prorogation des diplômes de dirigeant

1/ EXAMEN DE « DIRIGEANT RÉGIONAL 1^{ER} DEGRÉ » 2018

Le diplôme de Dirigeant régional 1^{er} degré vous donne 15 points dans le classement des clubs et vous permet l'attribution de la certification nécessaire à la labellisation de votre club.

L'examen de « Dirigeant 1^{er} degré » aura lieu vendredi 23 ou samedi 24 mars 2018.

- Le (ou les) lieu(x) de l'examen sera (seront) déterminé(s) après avoir pris connaissance de l'origine géographique des candidats et leur sera individuellement communiqué.
- L'examen est une épreuve écrite d'une durée d'une heure comportant 80 QCM, questions simples et sans ambiguïté essentiellement centrées sur les connaissances de base regroupées en 4 thèmes :
 - o Vie du club et projet de club (20)
 - o Responsabilité du dirigeant, droits et devoirs, assurances, antidopage (20)
 - o Fonctionnement fédéral, FFA, Ligue, Comité (20)
 - o Divers (gestion, fiscalité, lois sociales, santé, monde de l'éducation, communication) (20)
- L'obtention du diplôme nécessitera 48 points sur 80 (équivalent de 12/20).
- Le barème de correction des QCM est le suivant : 1 point par réponse exacte ; 0 point par réponse inexacte ou absente.
- Cette session d'examen ne concerne pas les dirigeants déjà diplômés souhaitant une prorogation de leur diplôme.

Préparation à l'examen

- Nous organiserons d'ici l'examen des sessions de formation déconcentrées. Elles comporteront les présentations des 4 thèmes de la formation et du Guide du Dirigeant, et un entraînement avec test de contrôle à l'épreuve des QCM.
- C'est une formation classique sur la base du Guide du Dirigeant, disponible sur le site fédéral à l'adresse suivante : <http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=3503>
- Fidèle à notre principe de décentralisation, le lieu (ou les lieux) et date(s) (journée ou 2 soirées) de la formation seront fixés en relation avec les Comités Départementaux et les Territoires, **après avoir pris connaissance de l'origine géographique des candidats**, et seront communiqués sur le site de la Ligue ainsi qu'aux intéressés.
- Les formations dispensées par les CROS et CDOS apportent des bases utiles, notamment sur les thèmes B et D.

Inscription

- Les personnes qui souhaitent préparer et passer l'examen de Dirigeant 1^{er} degré sont priées de faire parvenir **pour le 15 janvier 2018** à la Ligue, par le moyen qui leur sera le mieux approprié (courrier électronique, courrier postal), le formulaire d'inscription ci-joint dûment rempli.
- Il restera possible de s'inscrire ultérieurement mais attention, **les lieux de formation et d'examen seront déterminés à partir des réponses reçues le 15 janvier.**

2/ EXAMEN DE « DIRIGEANT FÉDÉRAL 2^{ÈME} DEGRÉ » 2018

Vous avez votre diplôme de Dirigeant Régional 1^{er} degré, l'obtention du diplôme de Dirigeant Fédéral 2^{ème} degré vous donnera 21 points pour le classement des clubs (au lieu de 15 pour le 1^{er} degré) et vous permet aussi la certification et la labellisation de votre club.



L'examen de « Dirigeant 2^{ème} degré » sera organisé un samedi entre le 1^{er} mars et le 28 mai 2018 au choix de la LANA, certainement le samedi 24 mars 2018.

- Cette session est réservée aux seuls dirigeants régionaux licenciés ayant obtenu le diplôme de Dirigeant régional 1^{er} degré, en potentialité d'être Président, Secrétaire ou Trésorier de club, Président de commission statutaire, etc.
- L'examen de Dirigeant 2^{ème} degré est une épreuve orale de 20 à 25 minutes devant deux examinateurs appartenant au corps des Dirigeants fédéraux.
- Chaque candidat devra répondre, après un temps de préparation de 10 minutes :
 - o À l'un (au choix du candidat) des trois sujets qu'il a tiré au sort (15') (sujet noté sur 12)
 - o À un autre des sujets restants (5') (sujet noté sur 8)
- Les sujets sont préparés nationalement par souci d'homogénéité.
- Les notes de deux examinateurs sont additionnées. Le candidat est déclaré admis s'il obtient au moins la note de 30 sur 40.

Préparation à l'examen

- Nous organiserons des sessions déconcentrées de préparation à l'examen « connaissance des cas et pratique de l'oral » à partir de mises en situation. Lieu et date seront arrêtés en fonction des candidats.
- Le « Guide du Dirigeant » et les « Fiches étude de cas » serviront de base de formation pour cet examen du 2^{ème} degré. Vous pouvez dès maintenant, pour commencer votre préparation, les consulter et télécharger en allant sur le site de la FFA à l'adresse suivante : <http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=3503>

Inscription

- Les personnes qui souhaitent préparer et passer cet examen de Dirigeant 2^{ème} degré sont priées de faire parvenir **pour le 15 janvier 2018** à la Ligue, par le moyen qui leur sera le mieux approprié (courrier électronique, courrier postal), le formulaire d'inscription ci-joint dûment rempli.

3/ EXAMEN DE « DIRIGEANT FÉDÉRAL 3^{ÈME} DEGRÉ » QUALIFIÉ D'EXPERT

Vous avez votre diplôme de Dirigeant Fédéral 2^{ème} degré, l'obtention du diplôme de Dirigeant Fédéral 3^{ème} degré vous donnera 30 points pour le classement des clubs (au lieu de 21 pour le 2^{ème} degré).

Pas d'examen, mais un dossier à remplir dans la période du 15 décembre au 31 janvier (dossier adressé aux candidats en faisant la demande).

4/ PROROGATION DE LA VALIDITÉ DES DIPLÔMES DE DIRIGEANT

Les modalités sont précisées dans la circulaire (fédérale) n°51 du 5 décembre 2016.

Pour savoir où vous en êtes au niveau des prorogations, allez sur votre fiche SI-FFA, cliquez sur l'onglet « qualifications ». Regardez la date de fin. Passé cette date, vous devez absolument suivre deux actions pour être prorogé.

Parmi ces actions, citons notamment et sans exclusivité :

- Les formations organisées par les CROS et CDOS
- Les sessions de formation organisées par la Ligue et les Comités Départementaux

Avec nos meilleures salutations sportives.

Martine Laval
Présidente Commission Formation Régionale

Talence, le 21 novembre 2017.

Annexes : bulletin d'inscription de Dirigeant 1^{er} degré ; bulletin d'inscription de Dirigeant 2^{ème} degré



Ligue d'Athlétisme
Nouvelle-Aquitaine
Maison régionale des sports
2 avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE



lana@athlelana.fr






05 57 00 11 50

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION DES DIRIGEANTS EXAMEN DE DIRIGEANT 1^{ER} DEGRÉ 2018

À faire parvenir à la Ligue pour le 15 janvier 2018

Il restera possible de s'inscrire ultérieurement mais attention **les lieux de formation et d'examen seront déterminés à partir des réponses reçues le 15 janvier.**

NOM : Prénom :
N° Licence : Club/Code :
 :
@ :
 :  :

M'inscris pour :

CASES À COCHER

- L'examen de dirigeant 1^{er} degré du **vendredi 23** ou du **samedi 24 mars 2018** : oui non
- La session de formation préparatoire à l'examen 1^{er} degré : oui non

Les dates, le lieu de la formation et le lieu de l'examen vous seront communiqués en temps utile, dès connaissance de l'origine géographique des candidats.

A : le : Signature du candidat :



Ligue d'Athlétisme
Nouvelle-Aquitaine
Maison régionale des sports
2 avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE



lana@athlelana.fr



05 57 00 11 50

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION DES DIRIGEANTS EXAMEN DE DIRIGEANT 2^{ÈME} DEGRÉ 2018

À faire parvenir à la Ligue pour le 15 janvier 2018

NOM : Prénom :

A obtenu le niveau Dirigeant 1^{er} degré

Date : Lieu :

N° Licence : Club/Code :

 :

@ :

 :  :

M'inscris pour :

CASES À COCHER

- L'examen de dirigeant 2^{ème} degré (lieu et date seront précisés par la LANA) : oui non

- La session de formation préparatoire à l'examen 2^{ème} degré : oui non

La date et le lieu exact de la formation vous seront communiqués en temps utile, dès connaissance de l'origine géographique des candidats.

A : le : Signature :



Ligue d'Athlétisme
Nouvelle-Aquitaine
Maison régionale des sports
2 avenue de l'Université
33400 Talence
FRANCE



lana@athlelana.fr



05 57 00 11 50